



Avenant qui n'a pas été établie, retour à un ancien poste

Par **MV12**, le **22/05/2025** à **09:04**

Bonjour,

J'ai une collègue qui était à un poste (sur le terrain) lorsqu'elle a été embauché et ensuite elle est passé dans les bureaux. Il n'y a pas eu d'avenant de fait (elle occupe le poste depuis plusieurs années). Elle vient de rentrer de congé maternité et ils viennent de lui annoncer qu'elle doit reprendre son ancien poste.

Y'a t-il un moyen pour elle de récupérer son poste ?

Rien n'a été modifié sur sa fiche de paye depuis le début, toujours l'ancien poste en intitulé et le salaire n'avait pas été augmenté à l'époque du changement de poste.

De plus, ils ont embauché en CDD pour le remplacement l'ord du congé et lui ont indiqué que c'était pour cela qu'elle ne pouvait pas retourner à son poste.

Merci par avance